

CINQ CENT TREIZIÈME SESSION**Mercredi le 31 août 2016**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 31 août 2016 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(15 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte et la directrice, Environnement et Territoire, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

8967-16 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y reportant le point 17a) à 17g).

ADOPTÉE

8968-16 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2016**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 6 juillet 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent acte du bordereau de correspondance.

8969-16 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 17 août 2016, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

8970-16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 17 AOÛT 2016

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 17 août 2016.

ADOPTÉE

8971-16 REPORT DE L'ÉCHÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016 POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord est l'organisme responsable de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. est responsable des rôles d'évaluation foncière et locative de la Municipalité de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT que la firme demande un report de la date d'échéance prévue à l'article 138.3 de la loi sur la Fiscalité municipale pour répondre à la demande de révision au rôle d'évaluation foncière de l'entreprise suivante :

Matricule	Adresse de l'unité d'évaluation	Propriétaire
75028 6974-97-2403	300 rue des Cèdres	1276698 Ontario inc. Clublink corporation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sophie consent au report de ladite échéance;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de la MRC a signifié, le 12 août 2016 au Tribunal administratif du Québec, un report de l'échéance jusqu'au 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires de la MRC de La Rivière-du-Nord doit entériner ce report d'échéance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement que le Conseil des maires entérine la décision du secrétaire-trésorier et reporte l'échéance du 1^{er} septembre 2016 au 1^{er} novembre 2016 pour répondre à la demande de révision au rôle d'évaluation foncière de l'entreprise ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

8972-16 AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRÉFET DE L'AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU FLI

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d'autoriser le préfet à signer l'avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE

8973-16 RÉSOLUTION APPROUVANT LES TRANSFERTS DES POSTES BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'autoriser les transferts ci-dessous énumérés afin d'équilibrer les postes budgétaires suivants:

- du poste 0211000493: 1 000\$, au poste 0213000493: 1 000\$
- du poste 0213000341: 3 500\$, au poste 0213000493: 3 500\$

ADOPTÉE

8974-16 BUDGET 2017 – PRÉSENTATION DE L'ÉCHÉANCIER

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'approuver l'échéancier pour les prévisions budgétaires 2017, tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin.

ADOPTÉE

8975-16 SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2015 CONCERNANT LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie obligeant les MRC à déposer un rapport annuel des activités réalisées dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de suivre les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tel qu'établi à la section 7 du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie a déposé et approuvé le rapport annuel 2015;

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- d'approuver le rapport présenté par le comité de sécurité incendie;
- de déposer ledit rapport au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

8976-15 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE MANDATER UNE FIRME D'EXPERTS FISCALISTES RELATIVEMENT AU DOSSIER DU STATUT FISCAL DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT la problématique soulevée par la direction générale du Parc régional de la Rivière-du-Nord relativement au statut fiscal de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet avec les membres du Conseil des maires;

CONSIDÉRANT les coûts additionnels que cette problématique pourrait engendrer pour la MRC;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Luc Filiatrault aux membres du Conseil des maires relativement à ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Rivière-du-Nord mandate une firme d'experts fiscalistes afin de réaliser une analyse approfondie du statut fiscal de la Régie du Parc régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

8977-16 AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES DE SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que l'objectif 3.1 du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC vise à améliorer les services offerts par les écocentres;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu, le 24 février 2016, une journée de réflexion sur l'avenir des écocentres;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités constituantes prévoient relocaliser/réaménager leur écocentre respectif;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des maires requièrent des scénarios possibles d'optimisation, incluant notamment des coûts d'immobilisation, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées;

CONSIDÉRANT que la MRC a préparé un document d'appel d'offres relatif à l'optimisation des écocentres de son territoire, lequel a fait l'objet de discussions au Conseil des maires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Rivière-du-Nord procède à un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration d'une étude de faisabilité relative à l'optimisation des écocentres ;
2. Que la MRC de La Rivière-du-Nord présente ultérieurement au Conseil des maires un rapport suite à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE

8978-16 COLLABORATION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT AU PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA RUE KIRK

CONSIDÉRANT les diverses rencontres tenues entre les municipalités concernées, les promoteurs potentiels et la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'urgence de régler la problématique liée à la circulation d'un volume très élevé de véhicules, dont des camions lourds, sur certaines voies publiques du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le prolongement de la rue Kirk est déjà prévu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Rivière-du-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Rivière-du-Nord collabore avec les partenaires, à titre d'entité régionale, aux négociations relatives au projet de voie de contournement de la rue Kirk.

ADOPTÉE

8979-16 DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR L'ORGANISME " LA MAISON D'ARIANE "

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à l'organisme "*La Maison d'Ariane*" dans le cadre d'une activité de financement "Porto et chocolats" qui se tiendra le 13 octobre 2016 dans les salles « A et B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

8980-16 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCA DU 24 AOÛT 2016**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 24 août 2016 et plus spécialement la résolution numéro 202-16 du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

8981-16 **RÉSOLUTION APPUYANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE DANS SA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR UN PROJET DE PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour les lots 2 757 090, 2 757 094, 2 757 095, 2 757 096, 2 762 341 et 5 742 779 de la Municipalité de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT la résolution du 3 mai 2016 numéro 171-05-16 de la Municipalité de Sainte-Sophie visant l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'aménagement d'un réseau cyclable;

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du Comité Consultatif Agricole (CCA) et le dépôt de documents expliquant la nature du projet avec divers plans de localisation ainsi que l'explication du faible impact du scénario 1 sur la zone agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCA au Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'effet d'appuyer le scénario 1 de la Municipalité de Sainte-Sophie relatif à sa démarche auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, suivant la résolution numéro 202-16, adoptée le 24 août 2016.

CONSIDÉRANT que le scénario 1 du projet de piste cyclable est prévu dans le Plan directeur des sentiers récréatifs de la Municipalité de Sainte-Sophie (datant de janvier 2006), qu'il a fait l'objet d'une analyse par la MRC et qu'il est présumé conforme aux orientations, aux objectifs ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'appuyer la Municipalité de Sainte-Sophie dans sa demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour les lots 2 757 090, 2 757 094, 2 757 095, 2 757 096, 2 762 341 et 5 742 779 afin d'implanter un réseau de piste cyclable, selon le scénario 1.

ADOPTÉE

8982-16 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-COLOMBAN – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-39**

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le règlement numéro 601-2016-39 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin :

- D'ajouter une disposition concernant la garde de poules.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-2016-39 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-2016-39 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

8983-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 45, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier